



**Numéro spécial
carrière de Moncé**

Grain de Sable et Pomme de Pin

Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

LETTRE D'INFORMATION

N° 13 — MARS 2013

Le conseil municipal de Moncé dit « OUI » au projet de carrière

LES HABITANTS PEUVENT DIRENT « NON »

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 19 Décembre 2012, a de nouveau délibéré et décidé :

" de prescrire la Révision simplifiée n° 1 du PLU :

- pour créer un secteur Nca en lieu et place d'un secteur Np Espaces Boisés Classés pour permettre l'exploitation de carrières au lieudit « La butte du Vieux Mans »,

- et pour supprimer deux bandes d'espaces boisés classés et modifier le règlement de la zone Naturelle afin de permettre le passage d'une bande transporteuse entre la carrière et la zone d'activités de La Belle Etoile"

Monsieur le Maire, conscient qu'il s'agit d'un projet « épineux » a utilisé la procédure de révision simplifiée qui lui permet de ne pas informer la population et de faire un minimum de publicité autour de ce projet.

Grain de Sable et Pomme de Pin va donc le faire à sa place.

Cinq représentants de GSPP étaient présents à la réunion du Conseil Municipal et ont demandé la parole qui leur a été refusée. Monsieur le Maire expose avec beaucoup de circonvolutions que « le Conseil Municipal doit répondre à une demande de l'Administration, et qu'il s'agit de reconnaître tout simplement que la Butte du Vieux Mans constitue un gisement de sable potentiellement exploitable. Rien de plus. »

Cette présentation montre bien tout son embarras qu'il cache comme il peut, derrière une pseudo contrainte de la Préfecture. Monsieur le Maire va même plus loin dans son ambiguïté, car il ajoute « que dans l'immédiat il ne connaît pas de carrières et, qu'en tout état de cause cette révision du PLU fera l'objet d'une enquête publique durant laquelle la population pourra exprimer son opposition » et à l'entendre dire « ce qui pourrait même m'arranger ».

La présentation du dossier étant faite, nous attendions un débat entre les conseillers municipaux. Pas de questions (sinon une relecture de la délibération) !!! Pas d'observations !!! Pas d'avis exprimés !!!

Il est vrai que les réunions du Conseil Municipal sont d'abord « ficelées » en réunion de travail, mais nous pouvons tout de même nous interroger sur la méthode.

Comment une décision aussi importante, qui portera atteinte de façon irréversible à l'environnement, qui va dégrader le cadre de vie des Moncéens, qui n'apportera à la Commune aucune contrepartie, peut-elle être prise en catimini ?

QUE PENSENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE CE DOSSIER ?

- Sont-ils tous d'accord avec ce projet ?
- Certains ont-ils un avis différent de celui du Maire ?
- Peuvent-ils le dire ?
- Sont-ils bien informés de la suite de la procédure ?
- Sont-ils convaincus du bien-fondé de ce projet et de l'intérêt général que Monsieur le Maire défend ?
- Ont-ils bien évalué l'irréversibilité de la destruction du massif forestier de la Butte du Vieux Mans, qui protège une grande partie de la commune des vents dominants de sud-ouest ?
- Ont-ils bien mesuré toutes les nuisances pour les Moncéens ?
- Peuvent-ils expliquer à la population l'intérêt, pour la commune et ses habitants d'un tel projet ?

Contrairement à ce que certains pensent et disent, il ne s'agit pas d'un projet strictement privé résultant d'un accord entre les propriétaires du terrain et un carrier, mais il s'agit d'un projet qui touche au devenir de la commune et qui portera atteinte au cadre de vie de ses habitants.

Dans ce genre de projet la position de la municipalité est déterminante, car il est très rare qu'une décision préfectorale aille à l'encontre de l'avis d'un conseil municipal. C'est donc bien lui qui décide en premier lieu.

Nous sommes tous concernés

Face à l'incapacité de l'équipe municipale à prendre ses responsabilités clairement et ouvertement, tous les Moncéens soucieux de la protection de l'environnement, de l'avenir de la commune, de la préservation de leur cadre de vie, doivent s'opposer à ce projet.

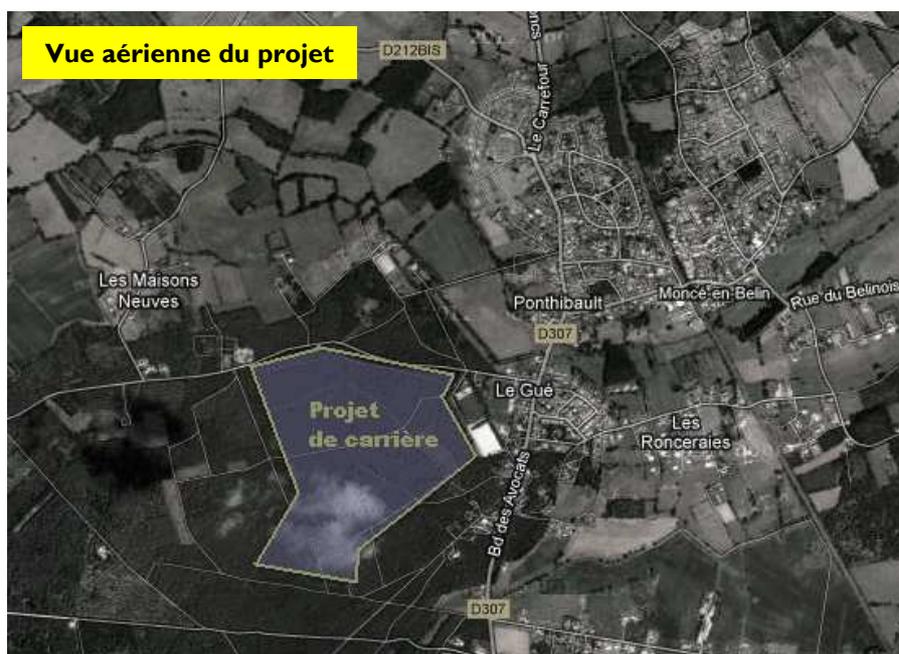
Pour comprendre : quelques rappels utiles

HISTORIQUE DU PROJET DE CARRIÈRE DE LA BUTTE DU VIEUX MANS

- Gisement de sable repéré dès les années 80. Exploitation rendue impossible par le classement du site dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de l'époque, par l'opposition de l'équipe municipale et du propriétaire.
- En 1998 la société GSM (groupe Italcemanti) commence ses prospections sur le site
- En 2004 le site est clôturé
- Fin 2005, à l'initiative du carrier, création d'une commission de concertation par la municipalité : proposition aux riverains et associations d'y participer
- 6 réunions s'étalent de janvier 2006 à novembre 2007. Les riverains et associations font connaître leur opposition au projet : courriers, pétition, manifestation
- Décembre 2007, janvier 2008 : enquête publique sur la déviation Arnage/ Ponthibault. Le projet de carrière est intégré au dossier d'enquête publique de la déviation : il est dépendant de cet axe potentiel pour évacuer le sable
- 31 décembre 2009, recours au Tribunal Administratif contre la déclaration d'utilité publique de la déviation
- 15 mars 2012, le Tribunal Administratif annule la déclaration d'utilité publique de la déviation Arnage/Ponthibault, suite à quoi le carrier fait savoir que le projet de sablière n'est pas pour autant enterré
- La suite nous a dévoilé le plan B : évacuer le sable à l'aide d'une bande transporteuse jusqu'à la Belle Etoile

AVANT PROJET PRÉSENTÉ EN COMMISSION DE CONCERTATION

- Superficie de l'exploitation 44 ha
- Durée de l'exploitation : 30 ans en 6 phases de 5 ans
- Extraction : 330 000 tonnes de sable par an
- 60 rotations de camions par jour
- Sable lavé pour en extraire l'argile, en puisant dans la nappe phréatique
- Emplois : 2 à 3 sur le site
- Remise en état à minima, pente ouest identique à celle du versant est, donc assez abrupte



Alors pour qui Monsieur le Maire prend-il les gens quand il dit qu'il ne connaît pas de carrier ?

Pourquoi sommes-nous opposés à ce projet ?

INTÉRÊTS DU SITE

Intérêt géologique

La "Butte du Vieux Mans" (80 m) est une butte tabulaire, témoin de l'ère glaciaire. Elle fait l'objet, avec la "Butte de Monnoyer" (70 m), de rapports scientifiques déposés à l'Institut Géologique National.

Leur formation nous a été expliquée par M. Habert (agréé de géologie) lors de la sortie que nous avons organisée le 16/04/2011 (voir document écrit sur notre site). La cupidité humaine pourrait détruire en quelques années ce que la nature a mis des millions d'années à façonner, rendant incompréhensible aux générations futures le passé géologique de la région.

Intérêt historique

La Butte du Vieux Mans est recensée comme site contenant des vestiges archéologique (n° 72 200 001 AP) sur la commune de Moncé-en-Belin (négligé dans le PLU malgré notre signalement).

Haches de pierre polie découvertes au 19ème siècle ... poteries, médailles, pièces de monnaie à l'effigie des empereurs de Rome, trouvées ... à la Butte du Vieux Mans, position dominante utilisée par les légions pour surveiller la plaine. (Extrait du livre de Léon Gerbe "Le Patou")

Intérêt écologique

La Butte du Vieux Mans fait partie d'une vaste ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique) de type 2 "Bois de Moncé et de St Hubert" abritant des ZNIEFF de type I dont une zone humide qui la tangente "Etangs à l'est de Château Gaillard" et la "Butte de Monnoyer" toute proche.

Rappelons que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles indispensables à la protection des zones sensibles que sont les ZNIEFF de type I.

Cette forêt est aussi reconnue comme étant le poumon vert du sud-ouest de la Région Mancelle.

Intérêt géographique et paysager

Cette butte visible depuis Le Mans, secteur du Parc des expositions, depuis la sortie d'Ecommoy et plus près de la route du Plessis sur la commune de St Gervais constitue l'identité de notre paysage et la lisière sud ouest de l'agglomération.

EFFETS NÉGATIFS DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

Destruction du patrimoine géologique, historique, écologique, géographique et paysager

- Fragilisation, déstabilisation, conséquence de l'amputation du pied de la butte sur 10 à 15 m d'épaisseur
- Accélération brutale de l'érosion due au déboisement et aux pentes trop abruptes laissées après exploitation
- Disparition de la flore et de la faune pendant la durée de l'exploitation
- Ravinement, ruissellement et risques d'inondations accrus conséquences du déboisement, de l'absence de végétation et des fortes pentes après extraction
- En raison de la quantité d'eau pompée : baisse du niveau de la nappe phréatique, assèchement des zones humides, tarissement des puits, modification de la teneur en eau des argiles profondes (incidences sur les constructions : fissures, lézardes)
- Transformation du paysage : 30 m en moins pour l'impact visuel

Nuisances pour les habitants

- Bruit dû à l'extraction, au transport (bande transporteuse + 60 rotations de camions par jour) et au pompage
- Poussières liées à l'extraction, à la circulation des engins, au chargement et au transport à ciel ouvert par bande, amplifiées et dispersées par les vents dominants sur l'ensemble de l'agglomération moncéenne
- Augmentation de la circulation des poids lourds liée au transport du sable et activités induites (restauration, mécanique) dans le secteur de la Belle Etoile, sur le réseau secondaire et dans les bourgs de Moncé, St Gervais, Laigné et Arnage.
- Mauvaise image de marque de la commune : la présence d'une sablière en limitera tout l'attrait

La butte ne sera absolument pas protégée, mais bien sacrifiée à des intérêts privés aux dépens du paysage, de la géographie, de la géologie, de l'histoire, de l'écologie et des habitants.

On ne laisse pas une sablière s'implanter sur un site remarquable, en bordure d'une agglomération située sous les vents dominants. C'est une question de bon sens.

CARRIÈRE DE SABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'intérêt général est toujours invoqué pour des ouvertures ou des extensions de carrières. Il n'y a pas de réel intérêt économique pour la commune (2 à 3 emplois sur le site, emplois induits sources de nuisances, ressources financières insignifiantes), au regard des perturbations apportées à la vie locale.

L'extraction de sable est irréversible : le sable ne se régénère pas. Ceci ne peut donc pas s'inscrire dans une logique de développement durable.

Le béton (donc le sable) est un très mauvais isolant. Pour répondre aux réglementations en matière d'économies d'énergies, les nouvelles constructions (BBC, énergie passive, énergie positive) utilisent des matériaux renouvelables beaucoup plus performants tels que le bois qui lui se régénère. Dans cette logique l'avenir du béton est compromis, donc conservons nos bois.

Dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable retient comme priorités :

- un développement durable : le respect de l'environnement
- un environnement naturel protégé
- limiter les nuisances et les sources de pollutions
- maintenir et valoriser les espaces naturels

Le projet de carrière est contraire à ces bonnes intentions : 18 mois après l'adoption du PLU, le Conseil Municipal a déjà oublié ses engagements.

Le projet de révision simplifiée n° 1 du PLU ne répond donc ni à l'intérêt général, ni à des objectifs de développement durable. Il est préjudiciable à l'environnement et à la population.

Des moyens d'actions pour dire « NON »

Mise à disposition en mairie d'un cahier d'observations

Nous vous recommandons de demander ce cahier en mairie et d'y consigner vos remarques.

Pétition

Grain de Sable et Pomme de Pin a préparé une pétition que vous pourrez signer en ligne sur notre site, ou sur papier. Des représentants de l'association passeront recueillir vos signatures. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

Précision

Nous ne sommes pas les auteurs de l'affichage sauvage de septembre, sur les réverbères de la commune. Nous constatons que nous ne sommes pas les seuls opposants au projet de carrière et nous invitons les auteurs à nous rejoindre. Ensemble, nous réfléchirons à d'autres moyens d'actions plus respectueux de l'environnement.

AGENDA

24 Mai : Ciné / débat avec la projection du film "la révolution des sols vivants" (20h30 au Val'Rhone à Moncé)

7 Juin : Rallye nature avec les classes de CMI de l'école de Moncé

CONTACTS

Présidente :
Chantal Blossier
02 43 42 55 37

Vice-Président :
Gilles Guérin
02 43 21 15 83

Trésorier :
Alain Fillâtre
02 43 42 07 39

Site Internet :
<http://gspp.asso.st>

Email :
contact@gspp.asso.st